



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 9301

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de la filière numérique et sur l'innovation. Dans son rapport sur « le soutien à l'économie numérique et à l'innovation », l'inspection générale des finances recommande de favoriser le développement des formations en alternance. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement entend favoriser le développement des formations en alternance. Lors du séminaire gouvernemental sur la compétitivité qui s'est déroulé le mardi 6 novembre 2012, le Premier ministre a réaffirmé la nécessité d'offrir aux jeunes et aux salariés des formations tournées vers l'emploi et l'avenir. Le système éducatif doit former davantage de jeunes qualifiés pour répondre aux besoins de notre économie. Le pacte comporte plusieurs mesures en la matière qui rejoignent les chantiers déjà engagés de la refondation de l'école et de la formation professionnelle. C'est ainsi qu'il est envisagé de porter l'effectif des apprentis à 500 000 en 2017. La stratégie globale pour le développement du numérique à l'école définie par le ministre de l'éducation nationale repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour la réussite de tous les élèves sur tous les territoires. Il invite donc à l'essor d'une filière numérique française compétitive en souhaitant une coopération avec les acteurs privés du numérique et de l'édition en même temps que le développement du service public de l'enseignement numérique. Il ouvre un chantier dans lequel le numérique élargit les possibilités pédagogiques, les liens entre les acteurs et les partenaires de l'école, en ses murs et dans ses prolongements via les espaces numérique de travail, dans l'enseignement général comme dans l'enseignement professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9301

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6233

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11391